

**Date de convocation :** 15 septembre 2017

**PRÉSENTS :** C. BRUNAUD ; N. SENAMAUD ; J-J. LAMY ; M. DOIRAT ; S. NANY ;  
A. DEBORD ; M. MATHIEU ; Y. PINAUD ; C. PELTIER ; J. BRUN ;  
V. COMBELLE ; M-P. LARDY ; J. MANDON.

**ABSENTS AVEC DÉLÉGATION :** V. GATINIER délégation à C. BRUNAUD ;  
M. OLIVET délégation à J. BRUN ;

**ABSENTS SANS DÉLÉGATION :** C. VIDAL ; C. PUYCHAFFRAY ; K. DELAGNIER ; P. BOILEAU.

**Secrétaire de séance :** M. MATHIEU

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2017 :**

Monsieur le Maire faisant observer que des éléments manquaient au compte-rendu transmis aux élus, le Conseil Municipal reporte l'approbation de ce document au prochain Conseil Municipal.

**AFFAIRES GÉNÉRALES, MOYENS, FINANCES ET PROSPECTIVE :**

**1. Vote des tarifs pour les interventions d'urgence des services techniques municipaux :**

Après avoir repris les tarifs de la délibération n° 04-2015 relative aux interventions d'urgence des services techniques, il a été constaté que ces derniers devaient être révisés.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la grille tarifaire suivante :

Libellé	Montant	Unité
<b>MAIN-D'ŒUVRE (*)</b>		
- 1 agent pendant les horaires de service	20,00 €	Coût horaire
- 1 agent entre 7h00 et 8h00 et entre 17h00 et 22h00	30,00 €	Coût horaire
- 1 agent en horaires de nuit	40,00 €	Coût horaire
<b>MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS</b>		
- Signalisation	10,00 €	Forfait
- Camionnette	40,00 €	Coût horaire
- Camion 7 Tonnes	60,00 €	Coût horaire
- Camion 19 Tonnes	90,00 €	Coût horaire
- Tractopelle	90,00 €	Coût horaire
- Tronçonneuse	10,00 €	Coût horaire
- Autre	10,00 €	Coût horaire

(\*) Chaque intervention verra la présence de 2 techniciens au minimum pour répondre aux besoins en termes de sécurité sur les lieux de chantier.

**Délibération N° 035-2017 - Adoptée à l'unanimité**

## **2. Point sur le personnel :**

Un point est fait sur l'organisation mise en place depuis la rentrée scolaire ainsi que l'actualité au sein des effectifs du personnel.

Depuis la rentrée scolaire, une nouvelle organisation a été mise en place avec des missions d'encadrement supplémentaires pour M. Batbedat, qui encadre désormais l'ensemble des services périscolaires (restaurant scolaire, garderie scolaire, gestion des produits d'entretien et temps d'activités périscolaires). De plus, Mmes Cheyroux, Lacorre et Jouanie, respectivement référentes de la garderie scolaire, des T.A.P. et de la gestion des produits d'entretien se voient responsabilisées dans leur domaine d'activité, sous la responsabilité de M. Batbedat.

Un organigramme sera prochainement créé et communiqué afin de mieux faire connaître les services de la commune aux administrés.

Au niveau des évolutions du personnel :

- la commune a bénéficié d'une dérogation de la part de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne afin de prolonger d'une année le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (C.A.E.) créé le 1<sup>er</sup> novembre 2016.
- L'agent actuellement placé en congé pour maladie professionnelle, a vu son dossier évoluer, suite à une visite médicale auprès d'un médecin expert. Ce dernier a conclu à une date de consolidation fixée au 18 août 2017 avec un taux d'IPP inférieur à 10 %. La commune a saisi la commission de réforme afin de statuer sur les conclusions de l'expertise.
- Boris Raffard, résidant sur la commune de Bonnac-la-Côte, est le nouveau volontaire qui s'est engagé auprès de la commune, dans le cadre d'une mission de service civique. Il succède ainsi à Lucie Nicolas, dont la mission a pris fin en juillet dernier. Boris verra sa mission prendre fin en mai 2018.

## **URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE :**

### **1. Point sur les dossiers en cours :**

- Projet d'extension du colombarium au cimetière communal :

Monsieur le Maire présente la situation du colombarium, qui arrive à saturation. Un devis a été demandé à la société Danglard, fournisseur du premier module de colombarium, qui s'élève à 4 250,00 € HT soit 5 100,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour la fourniture et la pose d'un nouveau module de colombarium auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

***Délibération N° 036-2017 - Adoptée à l'unanimité***

## **INFRASTRUCTURE, TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS :**

### **1. Création d'une voie de desserte pour le multi-accueil « Câlines et galipettes » et pour la résidence « les jardins du bourg » :**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement proposé par Limoges Métropole, concernant la voie de desserte partagée pour le multi-accueil communal et la résidence « Les Jardins du Bourg ».

Le cheminement actuellement utilisé ne respecte pas les normes en matière de circulation routière. Un aménagement rapide est donc nécessaire pour pallier à ce problème.

Une estimation a été faite par les services de Limoges Métropole.

Monsieur le Maire souhaite présenter ce dossier auprès du Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention qui permettra sa réalisation. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

***Délibération N° 037-2017 - Adoptée à l'unanimité***

### **2. Aménagement et sécurisation de l'entrée du Bourg par la rue du 8 mai 1945 :**

Ce projet permettra la sécurisation des piétons à l'entrée du bourg par la rue du 8 mai 1945.

Il nécessitera l'acquisition d'une parcelle pour laquelle un accord de principe a été trouvé avec le propriétaire.

Une ébauche du projet permettra d'envisager le coût de l'opération.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

***Délibération N° 038-2017 - Adoptée à l'unanimité***

### **3. Sécurisation des abords de l'école :**

Monsieur le Maire présente le projet de sécurisation des abords de l'école. Ce dernier comprend l'acquisition d'une parcelle de terrain, à proximité immédiate de l'école. Cet achat apparaît comme un élément sine-qua-non à la mise en œuvre du projet. Un accord de principe ayant été trouvé avec le propriétaire, une estimation des travaux a pu être faite de manière sommaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne afin d'obtenir une subvention dans le cadre d'un plan de financement.

***Délibération N° 039-2017 - Adoptée à l'unanimité***

#### **4. Inscription au PDIPR du circuit de randonnée « Sentier des vallées » :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tracé du circuit des vallées qui pourrait être inscrit au PDIPR de la Haute-Vienne.

Après avoir détaillé le tracé, il précise que cette inscription engage la commune à :

- ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou en partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours) ;
- conserver le caractère public et ouvert des chemins concernés pour y maintenir une libre circulation ;
- autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;
- assurer ou faire assurer les travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits ;
- autoriser la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits ;
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage, ....) ;
- autoriser le Maire à signer la convention cadre avec le Département.

Enfin, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'inscription au PDIPR de l'itinéraire "**Sentier des Vallées**" et de demander son inscription comme chemin rural.

***Délibération N° 040-2017 - Adoptée à l'unanimité***

#### **5. Point sur les chantiers en cours :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chantiers suivants ont été réalisés ou le seront prochainement sur le territoire communal :

- **Rue de la Basse Côte** : le dossier est traité par le bureau d'étude de Limoges Métropole. Un exutoire des eaux pluviales aurait été déterminé et permettrait de trouver une solution naturelle et pérenne pour les riverains.
- **Route de la Drouille Blanche** : la réfection de la chaussée aura lieu dans le courant du dernier trimestre de l'année 2017.
- **Rue de la Plière** : Une réfection est toujours à l'ordre du jour mais pourrait être reportée sur l'année 2018.
- **Route de Leychoisier** : Le dossier est à l'étude auprès des services en charge du SDIAC. Les négociations avec les propriétaires des parcelles longeant la route ont été lancées.
- **Aire de co-voiturage** : Elle est ouverte depuis le 15 septembre 2017, à proximité de l'entrée sur l'autoroute, comme cela était prévu. Un portique d'entrée a été installé et un éclairage alimenté par panneaux solaires le sera rapidement. Les premières observations démontrent une utilisation régulière par environ 7 ou 8 véhicules.

- **Bretelle N° 27 de l'Autoroute :** La négociation avec les propriétaires d'une parcelle a été entreprise par les services du Conseil Départemental. Un début des travaux est espéré pour la fin du deuxième semestre 2018.

## **ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ANIMATION :**

### **1. Retour sur l'organisation de la fête du sport :**

Jean-Jacques Lamy, adjoint au maire, a tenu à remercier l'ensemble du tissu associatif qui a grandement participé à la réussite de cet évènement.

L'ouverture du vélodrome a permis de faire découvrir cet équipement à certains sportifs bonnacois ou des environs. Les plus téméraires auront même pu faire un essai de 20 minutes encadré par la responsable du site et des bénévoles de nos associations locales, pour une parfaite sécurité.

M. Hutin, gérant de la Boucherie La Limousine, a également apporté une plus-value à cette fête en invitant, à ses frais, une banda qui a parfaitement animé l'après-midi.

### **2. Financement des travaux pour la montée en débit – convention avec DORSAL :**

Monsieur le Maire présente les éléments de la convention entre DORSAL et la commune, en vue de financer les travaux concernant les opérations de montée en débit pour le territoire communal.

Cette convention prévoit notamment une participation de la commune à hauteur de 62 016,54 € HT pour ce qui est des travaux et une part liée au fonctionnement de 2 010,00 € par an.

A l'issue des explications données, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention mentionnée et de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre.

***Délibération N° 041-2017 - Adoptée à l'unanimité***

### **3. Point sur les dossiers en cours :**

- **Colis des aînés :** un groupe de travail sera à réunir avant le prochain Conseil Municipal afin de déterminer l'organisation à mettre en place et le choix du fournisseur. En tout état de cause, le repas organisé chaque année ne sera pas renouvelé au vu de la baisse de fréquentation lors de la dernière édition.
- **Marché gourmand :** Cet évènement trouve sa place sur la commune et se développe au fil des éditions. Celui du mois de novembre sera marqué par la remise du label « OR LIMOUSIN » à la boucherie de M. et Mme HUTIN. Notons que ce label est en cours de développement mais que seulement 10 artisans pourront en jouir, dans toute la France. Ceci met en avant la qualité du travail de l'enseigne bonnacoise.
- **Réunion des associations :** une réunion sera organisée dans le courant du mois d'octobre afin de préparer le planning des manifestations pour l'année 2018 ainsi que la réservation des salles.

## **JEUNESSE, SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ACTION SOCIALE :**

### **1. Projet de construction réalisé par Limoges Habitat :**

Le projet dénommé « Les Jardins du Bourg », mené par Limoges Habitat, verra la création de 10 logements, comme évoqué lors des précédents conseils municipaux.

Le projet est désormais arrêté et a reçu un avis favorable, suite au dépôt du permis de construire. A ce jour, les différents lots du marché ont été attribués et nous sommes en attente de la date d'ouverture du chantier.

Cette dernière semble être prévue pour la période entre le 15 novembre et le 15 décembre 2017.

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ :**

### **1. Développement Economique**

Le tourisme est une compétence exercée notamment au niveau régional, par la nouvelle entité qu'est la région Nouvelle Aquitaine.

Limoges Métropole a décidé de contribuer activement au schéma touristique qui est en cours d'étude.

### **2. SPANC :**

Suite aux visites effectuées chez les particuliers par les techniciens de Limoges Métropole, un diagnostic des installations a pu être réalisé.

Ce dernier a permis de recenser les installations défectueuses, nécessitant de rapides travaux de mise aux normes.

Une réunion se déroulera à Bonnac-la-Côte pour les propriétaires ayant la nécessité de faire des travaux afin de leur présenter le cadre réglementaire ainsi que les possibilités de financement.

Les foyers concernés ont été invités par courrier envoyés à leur domicile.

### **3. Convention entre la commune et Limoges Métropole pour le Vélodrome :**

Monsieur le Maire présente deux conventions à passer avec Limoges Métropole.

La première concerne le loyer pour l'utilisation des locaux par Limoges Métropole ; la seconde présentant la procédure pour le remboursement des frais avancés par la commune dans le cadre de l'entretien à faire pour cet équipement.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal en vue de l'autoriser à signer les deux conventions.

***Délibération N° 042-2017 - Adoptée à l'unanimité***

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**- CIMD :**

Monsieur le Maire résume la réunion qui s'est tenue à la Préfecture de la Haute-Vienne en présence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, de ses services et de Messieurs Nany, Adjoint au Maire et Fabre, Responsable des services.

La conclusion des échanges a été qu'une demande de sortie du CIMD, pour la commune, pourrait se faire à l'issue de l'année 2017.

Une rencontre entre la commune de Bonnac-la-Côte, les représentants du CIMD et Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture sera organisée par les services de ce dernier, dans un souci de trouver une porte de sortie.

**- Dénomination d'une voie communale :**

Monsieur le Maire précise qu'une habitation, au lieu-dit Trachéras, ne bénéficie pas d'adresse postale suffisante pour être repérée par les services de La Poste.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de cette voie en l'appelant : « Allée des Châtaigneraies de Trachéras ».

***Délibération N° 043-2017 - Adoptée à l'unanimité***

**Fin de séance à 22h15**